

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE N°5 DU 7 DECEMBRE 2023**

*Le sept décembre deux mille vingt-trois, à 18 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom dûment convoqué, le 28 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la station d'épuration, sous la présidence de Madame Claire BARRIN, Présidente.*

**Nombre de délégués en exercice : 13.**

**Nombre de délégués présents : 7.**

**Quorum : 7.**

**Présents** : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

**Absents excusés** : Angélique ASSIER, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Didier LAPALUS, Pierre LESTAS, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Gaëlle VERJUS.

Angélique ASSIER a donné pouvoir à Alain DREAN.

**Nombre de votants : 8.**

***Monsieur Sébastien BRIAND est nommé secrétaire de séance.***

---

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 et du 15 juin 2023,
- Résultat de la consultation pour la réalisation d'un diagnostic amont suite aux campagnes 2019 et 2023 RSDE,
- Résultat de la consultation pour la réalisation d'un diagnostic permanent du système d'assainissement,
- Résultat de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à l'opération de vidange, curage, inspection et remise en service du digesteur et ses opérations d'opportunité – station d'épuration des Vernaies à Thônes,
- Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement et d'entretien des voiries par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes,
- Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,
- Questions diverses.

---

**Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 qui est adopté à l'unanimité à main levée.**

**Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 qui est adopté à l'unanimité à main levée.**

**Décision n° 1 : résultat de la consultation pour la réalisation d'un diagnostic amont suite aux campagnes 2019 et 2023 RSDE**

**Rapporteur : Madame la Présidente**

Madame la Présidente rappelle l'obligation du Syndicat de réaliser un diagnostic amont afin de rechercher la provenance des micropolluants identifiés lors des campagnes de recherches réalisées en 2019 et 2023. Après consultation auprès de plusieurs entreprises, Madame la Présidente présente le comparatif des trois offres reçues par VEOLIA, SEPIA Conseils et IRH/Antéa Group :

- décomposition de l'étude en 3 étapes pour chaque société = \* cartographie du réseau, \* identification des émissions des substances, \* élaboration d'un plan d'action ;
- VEOLIA et SEPIA proposent un tarif pour des points de mesure complémentaires en cas de nécessité, IRH n'en prévoit pas ;
- les offres de VEOLIA et SEPIA sont similaires.

Madame la Présidente propose de reporter le vote au Comité Syndical du mois de février 2024 après avoir demandé une contre proposition à la société VEOLIA.

L'Assemblée approuve le report de la délibération au mois de février 2024.

Commentaires :

Monsieur Joël VITTOZ suggère de négocier l'offre de l'entreprise VEOLIA.

**Décision n° 2 : résultat de la consultation pour la réalisation d'un diagnostic permanent du système d'assainissement**

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée l'obligation de mettre en place un diagnostic permanent sur le réseau d'assainissement collectif ainsi que la station d'épuration pour les infrastructures supérieures ou égales à 2 000 équivalents habitants. Après consultation auprès de plusieurs entreprises, le Syndicat a reçu une seule offre de la société VEOLIA d'un montant de 12 770 € HT. La mission consiste à initier un diagnostic sur l'ensemble du système d'assainissement collectif qui restera chaque année. Madame la Présidente propose de retenir l'offre de l'entreprise VEOLIA.

**A l'unanimité à main levée**

Le Comité Syndical **DECIDE** de retenir la société VEOLIA et **AUTORISE** la Présidente à signer la proposition financière.

**Décision n° 3 : résultat de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à l'opération de vidange, curage, inspection et remise en service du digesteur et ses opérations d'opportunité – station d'épuration des Vernaies à Thônes**

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente rappelle que, dans le budget primitif 2023, l'Assemblée a décidé de réaliser les travaux de vidange et entretien du digesteur de la station d'épuration. Après consultation de 4 cabinets d'étude, Madame la Présidente présente l'unique offre reçue du cabinet MONTMASSON :

- mission globale de maîtrise d'œuvre = avant-projet, projet, élaboration DCE, suivi du chantier et opérations de réception de travaux ;
- évaluation de l'opération à environ 400 000 € HT hors mauvaise surprise en ouvrant ;
- montant de l'offre = 37 900 € HT.

Plusieurs élus souhaitent une négociation avec le cabinet MONTMASSON afin d'obtenir une baisse du montant de la prestation. Madame la Présidente rappelle que cette opération dure de 9 à 12 mois et que l'échéance du transfert de la compétence eau et assainissement à la CCVT au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ne laissent que 2 ans pour exécuter les travaux dans les temps. Madame la Présidente propose de soumettre la décision au vote à main levée de l'Assemblée.

**A 4 voix pour et 4 abstentions, à main levée  
(la voix prépondérante de la Présidente est « pour »)**

Le Comité Syndical **DECIDE** de retenir le cabinet MONTMASSON et **AUTORISE** la Présidente à signer le marché.

#### **Décision n° 4 : convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement et d'entretien des voiries**

*Rapporteur : Madame la Présidente*

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que la CCVT propose la constitution d'un groupement de communes pour passer un marché à bon de commande relatif à l'aménagement et l'entretien de la voirie. Le Syndicat doit régulièrement refaire le goudron autour des regards mais également les réparer ou les rehausser et ces diverses opérations entrent dans le champ d'intervention des travaux de voirie. Madame la Présidente propose donc d'adhérer au groupement de commandes.

#### **A l'unanimité à main levée**

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** l'adhésion du Syndicat au groupement de commandes ;
- **APPROUVE** la désignation de la CCVT comme coordonnateur ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée et **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention.

#### **Décision n° 5 : instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

*Rapporteur : Madame la Présidente*

Madame la Présidente informe l'Assemblée que les agents de l'Etat bénéficient d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et que le décret n°2023-1006 permet aux collectivités territoriales d'instaurer cette même prime à leurs employés. Le Comité Social Territorial auprès du Centre de Gestion de la Haute-Savoie a donné un avis favorable. Madame la Présidente propose de verser cette prime à l'agent du Syndicat en raison du coût de la vie et de la qualité du travail fourni.

#### **A l'unanimité à main levée**

Le Comité Syndical :

- **INSTAURE** une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents ;
- **FIXE** le montant en fonction du niveau de rémunération défini par le barème réglementaire ;
- **DECIDE** que cette prime sera versée en une seule fois avant le 30 juin 2024 ;
- **AUTORISE** la Présidente à mandater les dépenses nécessaires.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame la Présidente informe le Comité Syndical que, lors des pluies abondantes de novembre, le volume en entrée de station d'épuration est dix fois supérieur à celui en temps sec. Il est constaté des débordements sur le réseau intercommunal d'eaux usées à différents endroits. Ce problème est dû aux eaux parasites, ce qui entraîne des déversements à répétition au niveau des déversoirs d'orage et, au fur et à mesure des années, amener à une usure de la station d'épuration. De plus, M. DURET, technicien à Manigod, a informé les agents de VEOLIA qu'il y a un croisement entre les eaux pluviales et les eaux usées dans un secteur de la Croix Fry. Madame la Présidente informe les élus de MANIGOD qu'elle va écrire un courrier à Monsieur le Maire de MANIGOD pour signaler ce problème afin que la commune réalise la séparation des eaux.

Pour avancer sur ce sujet qui risque de s'amplifier avec le changement climatique, Madame la Présidente propose à l'Assemblée que le Syndicat soit porteur de l'étude pour la recherche des eaux parasites sur l'ensemble du réseau d'eaux usées (intercommunal et communaux) et que les quatre communes versent une participation dont le montant sera défini au moment du choix du cabinet d'étude. En revanche, chaque commune devra agir à ses frais auprès des administrés à partir du moment où il a été constaté que des eaux pluviales se déversent dans le réseau des eaux usées.

L'Assemblée est d'accord pour lancer la consultation pour cette étude.

Commentaires :

Monsieur Alain DREAN se demande : si on commence l'étude et ensuite la compétence passe à la CCVT, quelle sera la suite ? Madame la Présidente assure qu'il est important de lancer cette étude car les problèmes sont de plus en plus fréquents.

Monsieur Serge VAN DE PUTTE indique que la commune d'Annecy a dû procéder à la recherche des eaux parasites il y a plusieurs années en colorant d'abord les eaux pluviales puis par test à la fumée en procédant maison par maison. Il informe que les quartiers historiques de la ville ont été les plus difficiles dans cette recherche.

- Madame la Présidente informe l'Assemblée que suite à l'interpellation d'un propriétaire de restaurant sur le plateau de Beauregard concernant le traitement des eaux usées, elle a organisé une réunion regroupant les propriétaires de restaurant, d'exploitation agricole, la SATELC La Clusaz, M. le Maire de MANIGOD, M. DONZEL-GONET 1<sup>er</sup> Adjoint à La Clusaz et Mme VEYRAT-DUREBEX Présidente du Syndicat du Plateau de Beauregard. La Présidente a rappelé que le Plateau de Beauregard a des contraintes liées à l'existence d'un captage d'eau mais également au classement du site à NATURA 2000. Voici les trois propositions concernant l'assainissement : - relier les différents bâtiments vers le réseau d'eaux usées de Manigod ou de La Clusaz ; - réaliser un réseau avec rejet dans une micro-station ou - rester en assainissement individuel. La Présidente du Syndicat du Plateau de Beauregard a proposé d'organiser une réunion avec les Maires concernés par la solution de rejeter les eaux usées dans l'un des 2 réseaux d'assainissement collectif.

- Madame la Présidente demande à Monsieur Alain DREAN si la commune de MANIGOD à contacter par courrier Madame DONZEL-GONET concernant le traitement des eaux blanches des exploitations agricoles. M. DREAN ne savait pas et doit se renseigner.

- Madame la Présidente informe le Comité Syndical que les regards du défilé de la route départementale aux Clefs ont été remontés. Il y aura pour le début d'année 2024 un regard au rond-point de la rue des Clefs à Thônes à relever et plusieurs tampons à refaire les enrobés également à Thônes.

- Concernant le déplacement d'un regard vers le futur rond-point sur la déviation Thônes / Les Aravis, la Commune prend à sa charge 1/3 du montant des travaux et il restera 2/3 à la charge du Syndicat.

- Madame la Présidente informe l'Assemblée que le cabinet NICOT a été mandaté pour réaliser une tournée périodique de contrôle des installations existantes sur un secteur de chaque commune du Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19 h 30.

Le Secrétaire de Séance,  
Sébastien BRIAND

La Présidente,  
Claire BARRIN

